

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
présents : 09  
votants : 09

L'an deux mil vingt, le deux octobre, à 18 h 30,  
le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans le respect des gestes barrière  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/09/2020

Présents (09) : M. VINCENT Patrice (Maire), M. RESTEROU Stéphane (1<sup>er</sup> Adjoint), M. BROCHET Pascal (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3<sup>ème</sup> Adjointe) Mme BLONDIN Isabelle, M. COUVIDAT Eric, M. TOUALBIA Abdallah, M. CAILBAULT Alexis, M. BOUTHINON Eric  
(Conseillers municipaux)

Absent excusé (01) : M. FOURNET Jacky

Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie est nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27/08/2020.

## **1 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU CONSEIL EN MATIERE DE DIETETIQUE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant adoptée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative au conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente, l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- D'INSCRIRE au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

## **2 - CESSION DE QUELQUES METRES CARRES D'UN RENFORCEMENT JOUXTANT UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la possibilité de céder, pour l'euro symbolique, quelques mètres carrés d'un renforcement jouxtant un chemin rural (il s'agit du chemin rural de la Roche) à Monsieur et Madame WOLLENWEBER Edouard, demeurant 14 route de la Soloire (la parcelle de la propriété étant libellée : AB 396).

En effet, ce renforcement, situé devant leur entrée de propriété, est entretenu par Monsieur et Madame WOLLENWEBER Edouard.

Aussi, Monsieur le Maire propose de céder, pour l'euro symbolique, ces mètres carrés, tous frais afférents à cet acte seraient à la charge de Monsieur et Madame WOLLENWEBER Edouard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte notarié et tout autre document afférent à cette affaire.

### **3 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOS JULIENNE/SAINT-BRICE**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du SIVOS Julienne/Saint-Brice et propose leur approbation.

En effet, suite à la restitution de la compétence scolaire aux Communes par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, le SMIVOS a été remplacé par le SIVOS et le nombre de délégués est passé de deux à trois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du SIVOS présentés en réunion du 12/12/2019.

### **4 - AUTORISATION DU CONSEIL A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE LE VEHICULE CITROEN C3 IMMATICULE CZ-711-SK**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité de vendre le véhiculé Citroën C3, immatriculé CZ-711-SK, référencé à l'inventaire sous le numéro 2015, à Madame Maud MAZET, pour un montant de 1 500 Euros.

En effet, suite à la démission de l'agent technique qui conduisait ce véhicule et ce dernier n'étant pas utile au fonctionnement des Services Techniques, il y aurait lieu de s'en séparer.

En outre, Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à vendre tout bien communal de moins de 10 000,00 Euros (dix mille Euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de Monsieur le Maire pour la vente du véhicule ci-dessus référencé et l'autorise à signer tout document y afférent.
- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre tout bien communal de moins de 10 000,00 Euros (dix mille Euros).

### **Questions diverses :**

- **Cimetière** : Alexis CAILBAULT présente deux solutions pour l'entretien du cimetière : la première consisterait à acheter une machine de type motoculteur pouvant couper les mauvaises herbes (à faire deux jours par mois) pour un coût de la machine entre 3 500,00 et 25 000,00 Euros.

Deuxième solution (sur les conseils du FREDON Nouvelle Aquitaine) : enherbement complet du cimetière consistant à semer par-dessus les allées : l'herbe pousse sur les cailloux. C'est une formule plus économique (0,30 ct le m<sup>2</sup>) : nécessite trois tontes dans l'année (quatre uniquement la première année) et l'herbe pousse de 10 à 15 cm par an (exemple : la Commune de Boutiers a adopté ce principe et en est très satisfaite). Le mois d'octobre serait la bonne saison pour semer. Il faudrait compter 2 500,00 Euros environ de semis, plus la location du semoir. Il s'agirait de planter des fétuques ovines (c'est-à-dire la pelouse), sachant que le FREDON est financé par la Nouvelle Aquitaine pour tout ce qui relève de la communication.

Puis, Alexis CAILBAULT présente le formulaire à faire utiliser par les différents prestataires des pompes funèbres (avec la mention à déposer 12 h avant le début des travaux, le cimetière étant situé dans le périmètre des Bâtiments de France).

Il termine son intervention par la mise en place des « Voisins Vigilants » : une réunion publique pourrait être organisée au printemps 2021, en fonction de la législation Covid.

- **Défibrillateur** : Marie DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT informe l'assemblée de l'achat d'un défibrillateur automatique plus trousse de secours.

- **Réunion AMF** : Monsieur le Maire indique, suite à cette réunion, qu'il y a lieu de demander des subventions pour tous travaux.

- **Commissions où assistent Monsieur le Maire et Stéphane RESTEROU** : respectivement, pour Monsieur le Maire : deux Commissions : une Commission « Développement Economique qui comprend l'Innovation, l'Enseignement Supérieur et l'Economie Sociale et Solidaire » et une Commission « Affaires Générales et Equilibre des Territoires » et pour Stéphane RESTEROU : deux Commissions : une Commission « Tourisme, Valorisation des Fleuves et des Rivières » et une Commission « Aménagement du Territoire et Mobilité ».

Suite à la réunion du bureau, le Conseil Communautaire approuve les projets qui lui sont présentés.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre, il a été demandé de voter pour le regroupement de tous les ateliers municipaux au sein d'un seul bâtiment, sur le site du Fief du Roy à Châteaubernard : prix du bâtiment : 1 782 000,00 Euros TTC, plus 480 000,00 Euros de travaux d'aménagements. Monsieur le Maire a voté contre en l'absence d'accord préalable entre Châteaubernard et Grand Cognac.

Monsieur le Maire déplore le manque d'informations sur certains sujets soumis aux votes : par exemple en ce qui concerne la vente d'un appartement situé à Cherves Richemont pour le prix de 50 000,00 Euros.

Stéphane RESTEROU intervient pour préciser que l'Office du Tourisme sera déplacé en novembre 2020, dans l'aile droite du Musée. Rénovation de la « Dame Jeanne » en cours (Il y aura 2 gabares : une sur les Quai Hennessy et une à Saint-Simon en juillet 2021). Développement de la flow-vélo : Bassac/Saint-Simon. Aménagement d'un parking de co-voiturage (112 000,00 Euros).

- **Recensement de la population** : deux agents recenseurs sont à nommer d'ici la fin de l'année pour le recensement 2021 : proposer de préférence des personnes en recherche d'emploi.

- **Parcours de santé** : Stéphane RESTEROU précise que la barrière en continuité du terrain de foot est à remplacer (coût : 1 700,00 Euros). Deux bancs et autres équipements sont à repeindre (à voir avec les employés municipaux) et les panneaux explicatifs seront remplacés.

- **Terrain de foot** : Stéphane RESTEROU précise que les filets des buts sont en très mauvais état : il faudra les changer et repeindre les poteaux des buts.

- **Cour école maternelle** : l'installation des jeux est presque terminée (en attente du passage de l'organisme de vérification).

**Précisions apportées par Monsieur le Maire :**

-**PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : en cours d'élaboration pour une entrée en vigueur prévue en 2024. La zone NA : en principe, on ne peut rien y construire sauf si Grand Cognac Agglomération fait valoir qu'il y a un projet qui s'inscrit dans l'intérêt général : par exemple, l'aire de grand passage aux Mullons.

Pour classer les arbres centenaires sur la Commune : il faudrait les inscrire au PLU afin qu'ils soient protégés durablement. Monsieur le Maire ajoute que la maison de Gade-Moulin est peut-être encore à vendre et, si elle n'est pas vendue, il proposera à Grand Cognac de l'acheter dans le cadre de la flow-vélo.

- **Rapport de la DRAC** : un compte-rendu du 15 septembre nous est parvenu.

- **Installation d'une antenne relais** : tout le côté administratif a été réalisé et l'implantation votée par Grand Cognac. L'arrêté de non-opposition au projet a été signé : l'antenne devrait être opérationnelle fin juin 2021.

- **Salle des fêtes** : la Commune reprend le dossier avec M. ALBAGNAC : cela permettra l'économie des honoraires et des diagnostics.

- **Location d'une armoire** : à l'étude pour un emplacement place de Saint-Brice pour la fourniture de pain par un boulanger. Parallèlement, voir l'organisation d'un marché de producteurs (Pascal BROCHET a pris contact avec un poissonnier pour une installation le samedi matin).

- **Panneau lumineux** : trois départementales traversent la Commune avec différents points dangereux : notamment à la Trâche (dans le sens Cognac Nercillac) : la mise en place d'un panneau lumineux est prévue (en venant de Cognac, dans le virage) : cela coûterait entre 2 500 et 3 000,00 Euros à la Commune. Les Services du Département se chargent, quant à eux, de la prise de l'arrêté pour l'installation et de l'installation elle-même.

- **SDIS** : Eric COUVIDAT a visité le nouveau standard.

- **Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre** : Abdallah TOUALBIA tire un bilan positif de ces journées avec une participation de 200 à 230 Saint-Briçois. Il présente également l'association « Les Cognazelles » qui souhaitent organiser un événement le 1<sup>er</sup> mai, place des Mullons.

- **Chambres d'hôte et maisons d'hôtes** : à répertorier

- **Signalétique** : à améliorer dans le Bourg.

\*\*\*

La séance est levée à 20 h 15.